

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 37 (2000)  
**Heft:** 1418

**Artikel:** Le fait du prince et la conduite au rétroviseur  
**Autor:** Pidoux, Jean-Yves  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1025911>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le fait du prince et la conduite au rétroviseur

*Dans DP 1413, nous évoquions la politique culturelle, avec ses possibles développements au niveau national, à la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution fédérale et de son article 69. Quelques réflexions complémentaires.*

LA CULTURE RESTE un aliment difficilement assimilable pour les collectivités publiques, qui pourtant ne peuvent pas ne pas la soutenir. Les historiens rappellent que, même critique, même populaire, la créativité culturelle a bien souvent été soumise au fait du prince; ce sont les grands de ce monde qui ont permis qu'elle survive. Les économistes montrent que la culture, et particulièrement l'art vivant, est vouée à devenir de plus en plus déficitaire, ne pouvant bénéficier de gains de productivité: dans ce secteur, une réduction du nombre d'heures de travail revient à diminuer la qualité du produit, alors que pour d'autres biens (sauf peut-être les articles de luxe), une telle rationalisation n'entraîne pas de dégradation.

## La culture «artistocratique»

Telles sont les difficultés que rencontre la démocratie, lorsqu'elle doit rendre compte de son soutien à la culture: qu'on dise et redise que la culture a été le fait du prince, qu'on la compare en permanence avec les produits de luxe, voilà qui, dirait la langue courante, «n'est pas innocent». L'esprit républicain est confronté à une rude tâche: la politique culturelle est foncièrement injuste, car elle procède à une redistribution négative. L'impôt prélevé auprès de tous finance des activités qui profitent à des nantis, bien dotés en capital économique et en capital culturel.

Les pouvoirs publics de tous bords ont pris soin de justifier ces dépenses. Aux discours sur les bienfaits collectifs de la vitalité culturelle se sont ajoutés des arguments faisant valoir que les investissements pour l'art sont plus rentables que ne le considère une explication économique restreinte. A l'aide d'hypothèses insérant ces investissements dans des flux plus globaux, des chercheurs ont tenté de démontrer que les arts stimulent des échanges, au-delà de la balance déficitaire entre les dépenses pour la création culturelle et les recettes constituées par la consommation de ces seuls biens. Mais si la justi-

fication économique convainc, il reste toujours à donner une légitimité démocratique à ces dépenses – on n'y parviendra qu'en conjuguant politiques de la culture et de la formation.

## La prospective impossible

Autre difficulté endurée par les défenseurs des politiques culturelles: celle qui est liée à la définition du terme, à la délimitation des activités qu'il recouvre. Comme le disent les spécialistes, ce domaine d'activité de l'Etat est à la fois étroit, résiduel et co-extensif à la vie sociale tout entière. Avec les innovations esthétiques du siècle écoulé, avec les mouvements sociaux des dernières décennies, la culture n'est plus seulement associée au patrimoine et aux «œuvres immortelles». Dans le monde politique et depuis le ministère Lang en France, une acceptation très extensive a volontiers été retenue; les réflexions anthropologiques, donnant de la culture une définition ample, ont autant que les avant-gardes et les contre-cultures qui voulaient «changer la vie», fait exploser les définitions légitimistes de la culture. Pour le meilleur et pour le pire, les débats sur le «tout culturel» ont fait rage.

L'incertitude qui en résulte complique encore la tâche des pouvoirs publics, placés devant l'impossibilité de circonscrire la créativité «soutenable». Certes, ils mettent l'accent sur la part patrimoniale de la culture et sur la préservation du passé; ils envisagent aussi, comme le prévoit l'article constitutionnel, de soutenir la formation des artistes. Mais ce faisant, ils ne peuvent pas ne pas reconnaître la part de culture qui est aussi tournée vers l'avenir: une fois la relève formée, il faut bien lui assurer quelques moyens de travailler.

C'est le lot de toutes les collectivités publiques que d'être en retard sur la création. La politique culturelle impose une «conduite au rétroviseur»: les responsables sont acculés à vérifier après coup qu'ils n'ont pas quitté la route. Certes, jeter un regard vers l'avant améliorera la conduite; mais

ce regard n'est pas facilité par la mise en œuvre de la subsidiarité, qui, en Suisse, disperse les responsabilités et les initiatives politiques; et il est peut-être impraticable de toutes manières dans ce domaine diffus qu'est la culture, qui est soutenue parce qu'elle est imprévisible et pour qu'elle le reste.

## Un terrain heuristique

On pourrait d'ailleurs formuler le problème différemment, et poser que les politiques culturelles sont des politiques publiques très avancées: cela fait belle lurette qu'elles donnent peu et attendent beaucoup des bénéficiaires. De tout temps, les subventions ont été insuffisantes pour mener à bien une activité artistique, et une marge d'autofinancement a toujours été exigée des créateurs. Les institutions culturelles sont pionnières dans la mise en œuvre de ce qui ne s'appelait pas encore la nouvelle gestion publique: de facto, on leur alloue des fonds en exprimant une attente de résultats. Et cette conception s'étend: alors que c'était jusqu'ici l'art dit indépendant qui était saupoudré de subventions partielles et ponctuelles, les grandes institutions doivent à leur tour multiplier leurs pourvoyeurs, publics et privés. La transformation peut être «emblématique»: la mise en place à large échelle des financements multiples signifierait une «privatisation» des institutions culturelles, si grande que soit la faveur avec laquelle elles sont encore officiellement regardées.

Si les politiques culturelles, toujours en retard sur les activités soutenues, sont en avance sur d'autres politiques publiques, alors l'analyse de leurs incidences à moyen et à long terme devient un élément décisif dans la compréhension des nouvelles politiques publiques. On a là un «cas critique» qui constituerait un beau terrain d'analyse, un beau programme de recherche – où l'on espère que les scientifiques n'auront pas à rendre compte de l'effondrement mutuel des soutiens et de la création. Jean-Yves Pidoux